

20 – Logements bleus – convention d’objectifs entre la Ville de Nantes et Nantes Habitat relative à « l’adaptation des logements aux besoins des personnes âgées

Groupe communiste – Marie Annick BENÂTRE

Madame le maire, chers collègues,

L’adaptation de la société au vieillissement de sa population est enjeu qui a déjà fait l’objet de nombreuses études et rapports de spécialistes des personnes âgées. La ville de Nantes s’est engagée pour sa part dans cette démarche visant à maintenir dans leur domicile les personnes se rapprochant de l’âge requis ou ayant des difficultés de mobilité. A l’issue d’une première convention avec Nantes Habitat engagée en 2008 au terme de laquelle 1 000 logements bleus ont été adaptés et dédiés aux personnes de plus de 65 ans, cette nouvelle convention d’objectifs vise la période 2014-2016.

Pour les élus communistes, le vieillissement, les questions de mobilités qui y sont liées nécessitent une action politique à la hauteur de cet enjeu de société. L’alternative à une entrée en maison de retraite de plus en plus retardée et liée à la dépendance passe en effet par l’adaptation des logements. Pour reprendre une formule utilisée par certains spécialistes, **le domicile privé doit devenir une affaire publique. Ainsi l’instauration de quotas d’objectifs de logements adaptés dans les constructions neuves mériterait une généralisation sur tous les territoires sous l’égide de l’Etat.**

Pour le logement ancien, il faut savoir que 75 % des personnes âgées sont propriétaires de leur logement. Il s’agit donc **d’accélérer les dispositifs d’aides au logement adapté sous financement de l’Agence nationale pour l’amélioration de l’habitat** voire de transférer aux enfants la capacité de bénéficier du crédit d’impôt de 25 % s’ils assument eux-mêmes les travaux d’adaptation chez leurs parents. **Dans le logement social, où le vieillissement des locataires est réel, il est important que les bailleurs sociaux intègrent la problématique de l’adaptation dans leur politique.**

Cette nouvelle convention d'objectifs avec Nantes Habitat va naturellement dans le bon sens. Il conviendrait naturellement d'étendre la problématique à l'ensemble des bailleurs sociaux. L'autonomie des personnes âgées pose en outre d'autres questions. Ainsi l'éloignement pour certaines d'entre elles des transports en communs, des services ou des commerces de proximité mérite à notre sens une politique de veille audacieuse visant à réduire les difficultés liées à la mobilité. **Cette autonomie nécessite une vraie politique articulant prévention, dépistage et prise en charge solidaire.** Cela passe par le développement de l'activité physique et intellectuelle, des liens sociaux, une alimentation équilibrée, cet ensemble ayant des vertus protectrices.

Enfin, les collectivités locales seules, si mobilisées soient elles, ne pourront résoudre l'ensemble des questions posées par le vieillissement sans une politique de l'Etat ambitieuse. Ainsi ne conviendrait-il pas de développer une palette d'établissements plus adaptés que les foyers-logements qui ne peuvent accueillir que les personnes valides ou peu dépendantes ou les Ehpad accueillant les personnes de plus en plus dépendantes ? Le domicile privé peu à cet égard en effet devenir une affaire publique.

Je vous remercie de votre attention.